



P.V. du Conseil communal du 1^{er} juin 2017

Présents : M. Michel HARDY, Bourgmestre-président,
MM. Mathieu ROSSIGNOL, Denis COLLARD, Roger FRANCOIS, Marie-Line HOLTZHEIMER, Echevins, Vinciane PIERRARD, Présidente du CPAS.
MM. Philippe PIGNOLET, Christel PIERSON, Francine PONCELET, Philippe GOTAL, ~~Philippe KLELS~~, ~~Pierre DOFFAGNE~~, Serge MOUZELARD, Manu WAUTHIER, Anne SERVAIS, Léon COLLIN, ~~Dominique ROISEUX~~, Jean-Pierre GRAISSE, ~~Alain NOËL~~, Conseillers.
Marie-France ROBINET, Directrice générale.

Absents : MM. Philippe KLELS, Pierre DOFFAGNE, Dominique ROISEUX et Alain NOËL, excusés.

La séance est ouverte à 20h00.

N° 71 : Approbation du P.V. de la séance du 27.04.2017

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Par 1 abstention (L. COLLIN) et 14 oui, approuve le P.V. de la séance du 27.04.2017.

N° 72 : Approbation du compte 2016 du CPAS

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
Madame Vinciane PIERRARD, intéressée, se retire,

Sur présentation de Madame Christelle JACQUES, Directrice financière,
A l'unanimité, approuve comme suit le compte 2016 du CPAS :

Service ordinaire :

Résultats budgétaire et comptable : 103.003,55 €

Service extraordinaire :

Résultat budgétaire : 0,00 €
Résultat comptable : 1.937.510,34 €

N° 73 : Approbation du Compte communal 2016

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Vu la circulaire du 01.04.2014 prévoyant la communication et l'organisation d'une séance d'information à l'attention des organisations syndicales ;

Considérant que l'avis de publication sera assuré selon les formalités prescrites ;

Sur présentation de Madame Christelle JACQUES, Directrice Financière ;

A l'unanimité, approuve comme suit le compte communal 2016 établi comme suit:

Service ordinaire :

- RESULTAT BUDGETAIRE : 1.201.853,01 €

- RESULTAT COMPTABLE : 1.255.305,78 €

Service extraordinaire :

- RESULTAT BUDGETAIRE : - 62.964,76 €

- RESULTAT COMPTABLE : 2.474.176,46 €

Résultat du compte de résultats : boni de 1.494.437,44 €

Bilan :

Actif – Passif : 127.366.111,12 €

N° 74 : Arrêtés de police du Bourgmestre

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Prend acte des arrêtés de police pris par le Bourgmestre, à savoir :

- Le 03.05.2017 : 24^{ème} Rhéto Trophée Adeps le 10 mai 2017.
- Le 10.05.2017 : 10^{ème} Trial du Haut Bî, le dimanche 21 mai 2017.
- Le 18.05.2017 : Fermeture rue Sous l'Eglise à Orgeo, de l'A de l'A à la rue du Bout d'en Bas, à l'occasion du mariage de GOEDERS Axel le 27 mai 2017.
- Le 31.05.2017 : Fête du Village d'Auby-sur-Semois du 23 au 26 juin 2017.
- Le 31.05.2017 : Kermesse à Rossart du mardi 20 juin au mercredi 28 juin 2017.
- Le 01.06.2017 : Course cycliste à Jehonville organisée par l'ASBL Club Ardenne-Gaume le 11 juin 2017.

N° 75a : Approbation des comptes 2016 de la Fabrique d'Eglise d'Auby

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve – sous réserve d'éventuelles modifications à apporter par l'Evêché – les comptes 2016 de la Fabrique d'Eglise d'Auby comme suit :

RECETTES : 50.684,55 €

DEPENSES : 13.047,58 €

Boni : 37.636,97 €

N° 75b : Approbation des comptes 2016 de la Fabrique d'Eglise d'Assenois

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve – sous réserve d'éventuelles modifications à apporter par l'Evêché – les comptes 2016 de la Fabrique d'Eglise d'Assenois comme suit :

RECETTES : 24.948,86 €
DEPENSES : 21.092,57 €
Boni : 3.856,29 €

N° 75c : Approbation des comptes 2016 de la Fabrique d'Eglise de Bertrix

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve – sous réserve d'éventuelles modifications à apporter par l'Evêché – les comptes 2016 de la Fabrique d'Eglise de Bertrix comme suit :

RECETTES : 163.278,60 €
DEPENSES : 138.970,80 €
Boni : 24.307,80 €

N° 76 : R.E.S.O. : Octroi d'un subside pour travaux

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège Communal ;

A l'unanimité, décide :

1. d'annuler sa décision du 30.03.2017 décidant d'approuver le cahier des charges,
 2. de prendre en charge, sous forme de subside, le montant non subsidié par la Région Wallonne.
-

N° 77a : Bibliothèque Publique de Bertrix : comptes 2016

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
Monsieur Philippe PIGNOLET, intéressé, se retire,

A l'unanimité, approuve comme suit les comptes 2016 de la Bibliothèque publique de Bertrix :

RECETTES : 247.247,19 €
DEPENSES : 223.989,33 €
SOLDE 23.257,86 €

N° 77b : Bibliothèque Publique de Bertrix : budget 2017

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve comme suit le budget 2017 de la Bibliothèque publique de Bertrix :

RECETTES – DEPENSES : 248.210,00 €

avec une intervention communale de 76.446,10 € et de 4.378,00 € pour les frais de nettoyage.

N° 78a : Achat propriété rue de l'Hôpital et rue du Culot et vente d'une partie de celle-ci

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

1. d'acquérir de gré à gré à la somme de 370.000 € les parcelles sises rue de l'Hôpital et rue du Culot, propriétés de Mesdames Irma DAVIDTS et Danièle STAQUET.
Lesdites parcelles sont reprises sur le plan établi par Monsieur D. PAJOT comme suit :
 - Lot 1 : la parcelle entière 1A/787C et une partie des parcelles 1A/787D et 1A/790F d'une contenance totale mesurée de 25 ares 48 centiares
 - Lot 2 : le reste de la parcelle 1A/787D, les parcelles entières 1A/795F et 1A/795G ainsi qu'une partie de la parcelle 1A/790F d'une contenance totale mesurée de 4 ares 32 centiares
 - Lot 3 : la parcelle 1A/795E et une partie de la parcelle 1A/790F d'une contenance totale mesurée de 2 ares 45 centiares
 - Lot 4 : les parcelles entières 1A/790D et 1A/795D ainsi que le reste de la parcelle 1A/790F d'une contenance totale mesurée de 3 ares et 45 centiares
2. l'acte sera reçu par Maître CHAMPION, Notaire à Bertrix,
3. de prendre en charge les frais d'achat.

N° 78b : Achat propriété rue de l'Hôpital et rue du Culot et vente d'une partie de celle-ci

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

1. de vendre de gré à gré, à la somme de 60.000 €, au Bureau d'Etudes Techniques BETEC Sprl, rue du Culot, 22 à 6880 BERTRIX, le lot 2 de la propriété STAQUET sise rue du Culot et rue de l'Hôpital soit le reste de la parcelle 1A/787D, les parcelles entières 1A/795F et 1A/795G ainsi qu'une partie de la parcelle 1A/790F d'une contenance totale mesurée de 4 ares 32 centiares, tel que figurant au plan de division établi par Monsieur D. PAJOT, géomètre-expert,
2. l'acte sera passé devant Maître CHAMPION, Notaire à Bertrix,
3. tous les frais résultant de la présente vente seront à charge de l'acquéreur.

N° 79 : Vente publique d'une parcelle communale sise rue de la Chapelle à Cugnon

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal ;

Par 1 non (R. FRANCOIS), 1 abstention (L. COLLIN) et 13 oui, décide :

1. de vendre, en vente publique, partie de la parcelle communale – soit celle reprise en zone d'habitat à caractère rural – sise rue de la Chapelle, à Cugnon, d'une superficie estimée de 23 ares – bien cadastré 3° Div. Son A n°148/C,

2. de solliciter l'établissement d'un plan par le géomètre-expert désigné pour 2017,
3. tous les frais quelconques de la présente vente seront à charge de l'acquéreur,
4. la procédure et l'échange seront confiés à Maître Champion, Notaire à Bertrix.

N° 80 : Décret « Impétrants » : adhésion au portail

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,

A l'unanimité, décide de s'enregistrer auprès de POWALCO asbl dans l'attente des recommandations de l'UVCW.

N° 81 : Remplacement du serveur de l'Administration Communale : approbation

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide d'acquérir un serveur informatique pour l'Administration Communale et le CPAS auprès de Civadis S.A., à la somme de 22.827,50 € HTVA, à majorer d'une maintenance au coût mensuel de 131,62 € HTVA.

N° 82 : Remplacement du chauffage de la salle "La Fontaine" à Biourge - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,
A l'unanimité, décide :

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges N° 2017-05 et le montant estimé du marché "Remplacement du chauffage de la salle "La Fontaine" à Biourge ", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 12.396,69 € hors TVA ou 15.000,00 €, 21% TVA comprise.

Art. 2: De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget 2017, à l'article 763/722-60, financement par prélèvement.

Art. 4: Néant.

Art. 5: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

N° 83 : Adaptation du cahier des charges relatif à l'amélioration de voiries agricoles – phase 1

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,

A l'unanimité, décide d'adapter le cahier des charges relatif à l'amélioration de voiries agricoles – phase 1 – en son chapitre 6 - revêtement du CCT Qualiroutes.

N° 84 : Modifications budgétaires n° 1 Services ordinaire et extraordinaire

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité pour le service ordinaire et pour le service extraordinaire, décide :

Art. 1^{er}

D'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n°01 de l'exercice 2017 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	12 218 196,90	6 718 735,49
Dépenses totales exercice proprement dit	11 659 456,40	7 545 266,78
Boni/Mali exercice proprement dit	+ 558 740,50	- 826 531,29
Recettes exercices antérieurs	1 201 853,01	16 000,00
Dépenses exercices antérieurs	154 350,77	435 001,09
Prélèvement en recettes	0	1 864 196,97
Prélèvement en dépenses	1 600 000,00	617 610,39
Recettes globales	13 420 049,91	8 598 932,46
Dépenses globales	13 413 807,17	8 597 878,26
Boni/Mali global	6 242,74	1 054,20

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et à la directrice financière.

N° 85 : Plan Communal d'Aménagement (PCA) dit « Extension des Corettes » à Bertrix en vue de réviser le plan de secteur de Bertrix – Libramont - Neufchâteau – Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE) – Désignation de l'Auteur de projet et approbation du contenu du RIE

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

1. De désigner le bureau CSD Ingénieurs Conseils pour réaliser ledit Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE);
2. de fixer l'ampleur et le contenu du RIE à la table des matières annexée ;
3. d'envoyer copie de la présente pour suite voulue :
 - au Ministre de l'Aménagement du Territoire (Rue des Brigades d'Irlande, 4 à 5100 Jambes) ;
 - à la DGO4 – Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie (Rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 Jambes) ;
 - à la DGO4 – Direction du Luxembourg (Place Didier, 45 à 6700 Arlon) ;
 - au bureau CSD Ingénieurs Conseils (Avenue des Dessus-de-Lives, 2 bte 4 à 5101 Namur) ;
 - à IDELUX (Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 à Arlon) ;

N° 86 : Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale SOFILUX le 19.06.2017

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide

1. d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 19 juin 2017 de l'intercommunale SOFILUX;
 2. de charger ses délégués de rapporter à ladite assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil;
 3. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération;
 4. de transmettre la présente délibération à l'Intercommunale précitée.
-

N° 87 : Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale VIVALIA le 20.06.2017

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Après discussion, décide :

1. par 1 abstention (J-P GRAISSE) et 14 oui, de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Association intercommunale VIVALIA qui se tiendra le mardi 20 juin 2017 à 18h30 au CUP de Bertrix Route des Ardoisières, 100 à 6880 BERTRIX, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes, inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Association intercommunale VIVALIA qui se tiendra le 20 juin 2017 18h30 au CUP de Bertrix Route des Ardoisières, 100 à 6880 BERTRIX,
 2. de charger les délégués désignés pour représenter la Commune de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale de l'Association intercommunale VIVALIA du 20 juin 2017,
 3. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Association intercommunale VIVALIA, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale.
-

N° 88 : Assemblée générale de l'Intercommunale ORES Assets le 22.06.2017

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Décide :

1. de désigner à l'unanimité, conformément à l'article L1122-34§2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, au titre de délégués à l'Assemblée générale du 22 juin 2017 de l'intercommunale ORES Assets, MM Michel HARDY, Marie-Line HOTLZHEIMER, Roger FRANCOIS, Pierre DOFFAGNE et Philippe KLELS ;
2. de s'abstenir (1 non et 14 absentions) sur les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 22 juin 2017 de l'Intercommunale ORES Assets ;
3. Considérant que les modifications statutaires comprennent la modification du terme statutaire de l'intercommunale porté à 2045 ;
Qu'outre l'approbation des modifications statutaires et dans le respect de l'autonomie communale, chaque commune est appelée à se prononcer individuellement, sur l'extension de son affiliation au sein de l'intercommunale et ainsi décider, ou non, de participer à cette prorogation ;
s'abstient de se prononcer sur l'extension jusqu'en 2045 de l'affiliation de la Commune de Bertrix à l'intercommunale ORES Assets.

4. de charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil ;
5. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

N° 89 : Question relative au dispositif mis en place pour réduire les désagréments que risque de provoquer « Démo forest 2017 » aux usagers de la route Bertrix-Auby

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A la demande de Monsieur Jean-Pierre GRAISSE, Conseil communal,
ainsi libellée :

« Les 1^{er} et 2 août se déroulera dans les bois bordant la route Auby-Bertrix « Démo forêt », prolongation bisannuelle de la Foire de Libramont.

C'est un événement qui, au-delà de sa vocation commerciale, devrait permettre de mettre en valeur les richesses de notre commune tant au niveau touristique que culturel, économique et associatif.

Sans nul doute que la population bertrigeoise aura à cœur de participer à cette manifestation.

Cet événement drainera certainement un nombre important d'exposants et de visiteurs, et dans la foulée son lot de désagréments. Parmi ceux-ci, le principal sera celui lié au trafic inhabituel sur cette route communale.

En effet, le planning du montage et du démontage s'étend du 24 juillet au 4 août, soit 12 jours durant lesquels la circulation sera perturbée dans la zone.

Le Collège peut-il nous dire si des mesures particulières seront prises afin de permettre aux usagers habituels de se rendre de Bertrix à Auby sans encombre, tant en période de montage que durant les deux jours de l'événement ?

Est-il envisagé de permettre aux exposants d'effectuer leur transport à des heures particulières, en-dehors des « heures de pointe » ?

Afin de réduire le trafic les deux jours de l'événement, des navettes sont-elles prévues depuis la gare de Bertrix ou de Libramont, ou éventuellement depuis des parkings temporaires de déstagement ?

Enfin, en guise de dédommagement pour les désagréments subis, la Commune peut-elle offrir aux habitants d'Auby une entrée gratuite, ou à défaut permettre de bénéficier du tarif préférentiel (10 € au lieu de 17 €) ? Et pourquoi pas une réduction de tarif pour l'ensemble des Bertrigeois ? »

Réponse :

Monsieur Denis COLLARD reconnaît que cette manifestation entraînera des perturbations de la circulation routière. Les restrictions seront les suivantes :

17 au 24/07 : chicanes – zone 30

24/07 au 04/08 : route fermée

04 au 11/08 : chicanes – zone 30

En outre, les habitants d'Auby seront conviés à une réunion et recevront des entrées gratuites pour DEMO FOREST.

N° 90 : Question relative à l'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A la demande de Monsieur Jean-Pierre GRAISSE, Conseil communal,
ainsi libellée :

« Il y a quelques mois, Mr le Bourgmestre nous disait que Bertrix allait prochainement disposer d'une borne de recharge pour véhicules électriques et que celle-ci allait être installée aux abords de la maison communale.

Cette question a de nouveau été évoquée lors d'une réunion de la commission communale de rénovation urbaine.

Le Collège peut-il nous dire où en est ce projet ?

Une étude a-t-elle été réalisée quant à l'emplacement le plus opportun ?

Qui réalisera cet investissement ? La Commune, ou un privé ?

Quel type de borne est-il envisagé d'installer ?

Si une telle borne est installée dans un avenir proche, le Collège envisage-t-il, lors de l'achat de nouveaux véhicules, la possibilité de se tourner vers des véhicules full électriques ? »

Réponse :

Michel HARDY précise qu'actuellement, il n'y a pas de véhicules électriques à Bertrix. Le projet reste d'actualité ; la borne pourrait être placée à proximité de la Maison Communale.

N° 91 : Acquisition d'ordinateurs pour les écoles fondamentales et le service Petite Enfance

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal ;

A l'unanimité, décide d'acquérir 9 ordinateurs (pour les écoles fondamentales et le service Petite Enfance) et 2 imprimantes (pour le service Petite Enfance) au coût total de 10.515,51 € TVAC, via la centrale d'achat de la Province du Hainaut.

N° 92 : Modification budgétaire n° 1 – ordinaire et extraordinaire du CPAS

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Vu la modification budgétaire n° 1 telle qu'adoptée par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 02.05.2017 ;

Sur présentation de Madame la Présidente,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation,

A l'unanimité, approuve comme suit la modification budgétaire n° 1 – service **ordinaire** – exercice 2017 – du CPAS, sans modification de l'intervention communale :

	Recettes	Dépenses	SOLDE
Budget initial	3.518.375,64 €	3.518.375,64 €	
Augmentation	111.603,55 €	111.603,55 €	0,00 €
Diminution	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat	3.629.979,19 €	3.629.979,19 €	0,00 €

A l'unanimité, approuve comme suit la modification budgétaire n° 1 – service **extraordinaire** – exercice 2017 – du CPAS, sans majoration de l'intervention communale :

	Recettes	Dépenses	SOLDE
Budget initial	5000,00 €	5000,00 €	

Augmentation	64.178,37 €	64.178,37 €	0,00 €
Diminution	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat	69.178,37 €	69.178,37 €	0,00 €

N° 93 : Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale AIVE le 28.06.2017

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Après discussion, décide à l'unanimité :

1. de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale AIVE qui se tiendra le 28 juin 2017 à 10h00 au Centre Culturel de Bertrix, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes,
2. de charger les délégués désignés pour représenter la Commune de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale ordinaire de l'AIVE du 28 juin 2017,
3. de charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale AIVE, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale du 28 juin 2017.

N° 94 : Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IDELUX le 28.06.2017

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Après discussion, décide à l'unanimité :

1. de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'IDELUX qui se tiendra le 28 juin 2017 à 10h00 au Centre Culturel de Bertrix, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes,
2. de charger les délégués désignés pour représenter la Commune de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale ordinaire d'IDELUX du 28 juin 2017,
3. de charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale IDELUX, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale.

N° 95 : Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IDELUX Finances le 28.06.2017

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Après discussion, décide à l'unanimité :

1. de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'IDELUX Finances qui se tiendra le 28 juin 2017 à 10h00 au Centre Culturel de Bertrix, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes,
2. de charger les délégués désignés pour représenter la Commune de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale ordinaire d'IDELUX Finances du 28 juin 2017,
3. de charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale IDELUX Finances, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale du 28 juin 2017.

N° 96 : Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IDELUX Projets Publics le 28.06.2017

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Après discussion, décide à l'unanimité :

1. de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'IDELUX - Projets publics qui se tiendra le 28 juin 2017 à 10h00 au Centre Culturel de Bertrix, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes,
2. de charger les délégués désignés pour représenter la Commune de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale ordinaire d'IDELUX – Projets publics du 28 juin 2017,
3. de charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale IDELUX,- Projets publics le plus tôt possible avant l'Assemblée générale du 28 juin 2017.

N° 97 : Travaux d'entretien extraordinaire 2016 – Approbation de l'avenant n°1

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité :

1. approuve l'avenant n° 1 de mai 2017, relatif aux travaux d'entretien extraordinaire 2016, à la somme de 44.037,95 € TVAC, réalisés par la Sprl J. DAMIEN et Fils à 6880 BERTRIX.
Un délai supplémentaire de 15 jours ouvrables est accordé.
2. décide que la réalisation d'éléments de sécurité subsidiée sera intégrée dans le chantier des travaux d'entretien extraordinaire 2016.

N° 98 : Avis sur le projet de contenu du rapport d'incidences environnementales sur les projets de modification des Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège Communal,

A l'unanimité, approuve le projet de contenu du rapport d'incidences environnementales sur les projets de modification des Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique.
